



Le gouvernement rétropédale sur une initiative de la gauche

FRÉDÉRIC MÉRAT

Les apprentis neuchâtelois sont au cœur d'un bras de fer politique. Le Conseil d'Etat va revoir sa copie sur une initiative populaire demandant de mieux contrôler les employeurs. Entretemps, sa majorité est passée à gauche.

La pratique est inhabituelle. Le gouvernement neuchâtelois vient de retirer un rapport dont le traitement en commission parlementaire était bien avancé. Il recommandait le rejet de l'initiative «Plus de protection pour les apprentis.e.s», portée par les partis de gauche et les syndicats. Le rapport en question reflétait la position d'un exécutif alors composé de trois libéraux-radicaux et deux socialistes. Il avait été rendu le 21 mai 2025, quelques jours à peine avant le début de la nouvelle législature et un basculement de majorité à gauche, avec deux PS, une Verte et deux PLR. Ce rapport a été retiré des objets soumis au Grand Conseil le 28 janvier.

Déni de démocratie?

Le geste a fait réagir le Parti ouvrier populaire (POP) et les Jeunes POP. Dans un communiqué diffusé hier, ils demandent «à quoi joue le Conseil d'Etat avec la protection des apprentis.e.s et les instruments démocratiques?»

Les populistes déplorent l'absence de communication sur la décision prise par le gouvernement lors de sa dernière séance.

Cela «peut s'apparenter à un déni de démocratie». D'autant plus que cela aura pour conséquence un non-respect du délai de traitement de l'initiative, déposée en 2023 avec près de 5900 signatures.

«Éléments nouveaux»

Dans les explications qu'il nous a fournies, le département de la conseillère d'Etat Crystel Graf ne mentionne nullement le changement de majorité. Il s'agit simplement de prendre en compte des «éléments nouveaux».

Il est d'abord question d'une enquête de la HE-Arc sur le bien-être des apprentis, dont les résultats sont attendus prochainement, ou encore du recul des places d'apprentissage qui se dessine.

Pour rappel, l'initiative demande d'abord de renforcer la surveillance sur les lieux d'apprentissage. Il s'agirait aussi de mieux informer les apprentis sur leurs droits et de sensibiliser les personnes qui les forment aux problèmes du harcèlement, ainsi que des violences physiques et psychologiques. Un renforcement des contrôles passerait par l'engagement de conseillers et conseillères en formation professionnelle.

Des postes supplémentaires

Cela impliquerait jusqu'à 25 équivalents plein-temps supplémentaires, estimait le Conseil d'Etat dans son rapport. Cela aurait «un coût très important, sans la moindre réflexion sur la nécessité de ces engagements».

L'Etat serait contraint de faire «des économies considérables dans

d'autres domaines, où la nécessité de soutien est en revanche avérée».

Le gouvernement concluait ainsi: «Le système actuel répond pleinement aux revendications et garantit un apprentissage de qualité.»

Avec le retrait du rapport, on peut s'attendre à une autre argumentation. Voire qu'un contre-projet à l'initiative soit proposé, avec des améliorations du système. C'est ce que souhaite Romain Dubois, président du PS neuchâtelois et membre du comité d'initiative. «J'attends une réponse sérieuse et détaillée à nos demandes. Et davantage cohérente avec la majorité gouvernementale.»

Un engagement de campagne

Le socialiste rappelle que le soutien à cette initiative faisait partie du programme de la Gauche unie pour les dernières élections cantonales. Un programme sur lequel se sont engagés les élus de gauche au Conseil d'Etat.

«Ce rapport, c'était un peu un piège», estime Romain Dubois. «Le Conseil d'Etat de droite a profité de la toute fin de son mandat pour régler le problème de manière insuffisante.»

«On peut regretter qu'il ait fallu autant de temps pour cette inflexion.» Mais, selon le socialiste, «tout le travail réalisé en commission n'est pas perdu. J'espère que le parlement sera saisi d'un nouveau rapport cette année encore. Si le Conseil d'Etat devait toujours refuser l'initiative, le Grand



Conseil pourrait l'accepter, ce qui éviterait une votation populaire.»

Difficile compromis

Président de la commission éducation, Vincent Martinez confirme que les travaux étaient «à bout touchant. Nous avons eu des discussions intéressantes, à même de trouver des

accords pour le bien-être des apprentis. Ce qui est dommage avec cette initiative, c'est qu'elle jette le discrédit sur beaucoup d'employeurs.» L'élu libéral-radical redoute qu'un compromis ait de la peine à se dégager. «Du côté des initiants, mais aussi d'une partie des employeurs, certains veulent aller à la votation.»

Vincent Martinez est d'avis que l'initiative pourrait être acceptée par le Grand Conseil, à la majorité simple. Mais les moyens financiers pour la mettre en œuvre pourraient être refusés, si nécessitant une majorité qualifiée.



Officiellement, la marche arrière du Conseil d'Etat sur l'initiative populaire pour la protection des apprentis n'est pas due à un changement de majorité. ARCHIVES MURIEL ANTILLE